Copy 1

Gouvernement du Canada | Government of Canada

COMMUNICATIONS CANADA
NOV 4 1988
LIBRARY — BIBLIOTHÈQUE

RAPPORT ANNUEL

1985-1986

COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Canada

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
112390

QUEEN TK 5101 .C3 1985/86
Canada. Telecommunications A
Annual report (Canada. Telec
QUEEN TK 5101 .C3 1985/86
Canada. Telecommunications A
Annual report (Canada. Telec

DATE DUE
DATE DE RETOUR

CARR McLEAN 38-296

RAPPORT ANNUEL

1985-1986

COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Comité consultatif des télécommunications

Mai 1986

Monsieur K T Hepburn
Sous-ministre adjoint
Télécommunication et informatique
Ministère des Communications
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

Monsieur,

Au nom des membres du Comité consultatif des télécommunications, il nous fait plaisir de vous soumettre le Rapport annuel du Comité pour l'année financière 1985-1986.

Le président
Paul Gauvin

Le secrétaire
Roger Beauparlant

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

HISTORIQUE 1

ACTIVITÉS 2
Service perfectionné de circonscription (SPC) 2
Répartition des coûts du réseau interurbain de l'État 2
Nouvelle orientation du CCT 2
Réseau partagé de transmission de données (RPTD) 3
Mandat et règles de procédure du CCT 3

ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL 3

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE LA PLANIFICATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS 3
Lignes directrices sur l'évaluation des services de télécommunications 4
Planification à long terme 4
Revue annuelle et cadre de planification 4
Examen de l'ordre de priorité 4
Interconnexion des systèmes ouverts 5
Acquisitions 6

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FORMATION EN GESTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS 6
Séance d'étude sur les télécommunications gouvernementales 6
Préparation future de la formation 7
"Automating the Office" 8

COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS 8
Terre-Neuve 8
Nouveau-Brunswick/Ile-du-Prince-Edouard 8
Nouvelle-Ecosse 8
Ontario 8
Groupe d'étude des usagers des télécommunications (Région du Pacifique) 9

CONCLUSION 9

ANNEXES: Mandat et règles de procédures régissant le fonctionnement du CCT 10

INTRODUCTION

L'objet du présent rapport est de décrire les activités et les réalisations du Comité consultatif des télécommunications (CCT), de ses groupes de travail et des comités consultatifs régionaux sur les télécommunications au cours de l'année financière 1985-1986.

HISTORIQUE

Le CCT, mis sur pied en 1977, est chargé d'aider et de conseiller le ministère des Communications (MDC) dans la coordination et la planification à long terme de l'emploi des télécommunications dans l'administration fédérale. Le mandat du Comité est joint au présent rapport (se reporter à l'annexe A).

Composé de hauts(tes) fonctionnaires, le Comité était formé, en 1985-1986, de représentants(tes) des ministères et des organismes suivants :

Affaires extérieures Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agence des télécommunications gouvernementales
Approvisionnements et Services Canada
Conseil du Trésor du Canada Secrétariat
Conseil national de recherches Canada
Défense nationale
Emploi et Immigration Canada
Énergie, Mines et Ressources Canada
Environnement Canada
Gendarmerie royale du Canada
Ministère des Communications
Revenu Canada - Douanes et Accise
Revenu Canada - Impôt
Santé et Bien-être social Canada
Transports Canada
Travaux publics Canada

En juin 1985, M. Paul Gauvin, représentant d'EIC, a été élu remplaçant de M. Douglas Woods, représentant des AffExt, à la présidence du CCT.

Le CCT s'est réuni à cinq reprises pendant l'année.

ACTIVITÉS

Service perfectionné de circonscription (SPC)

Comme ce fut le cas des deux dernières années, les membres du CCT ont largement discuté de la mise en oeuvre du SPC dans la région de la Capitale nationale (RCN). L'ATG a mis sur pied le Groupe des usagers du SPC et Bell Canada a établi, conjointement avec le gouvernement du Canada, une tribune de cadres chargée de s'occuper des problèmes quotidiens d'exploitation, ce qui a permis aux membres du Comité de se pencher sur d'autres questions et problèmes.

Néanmoins, les membres étaient bien au courant des interruptions de service et des problèmes reliés à la capacité des commutateurs survenus vers la fin de 1985, et ont conseillé les représentants de l'ATG sur la façon de régler les problèmes et d'offrir un service satisfaisant.

Répartition des coûts du réseau interurbain de l'État

Les membres ont discuté très longuement des procédures de facturation de l'ATG et de l'incidence de l'enregistrement des données d'appel (EPA) sur le contrôle administratif des dépenses en télécommunications. Plusieurs exposés ont été présentés par des représentants de l'ATG à ce sujet et sur d'autres questions.

Après délibération, les membres du Comité demandent que d'autres études soient menées par l'ATG sur la possibilité de se servir de l'EPA pour répartir, entre les ministères et les organismes, les coûts rattachés aux trafic intraréseau du réseau interurbain de l'État. Par la suite, l'ATG a envoyé aux coordonnateurs des télécommunications une comparaison entre les coûts calculés à partir des données recueillies au moyen de l'EPA et les coûts réels qui ont été répartis entre les usagers. Il a été proposé de mettre en vigueur, dès le début de l'année financière 1986-1987, la nouvelle formule de répartition des coûts selon le pourcentage d'utilisation du réseau, calculé d'après une moyenne de trois mois.

A la demande des membres du Comité, un exposé sur une méthode de facturation semblable à celle dont se servent les compagnies de téléphone a été présenté lors de la dernière réunion de l'année. Dans la mesure où l'ATG peut facturer les ministères et les organismes après utilisation, il est convenu de laisser la question en suspens jusqu'à ce que l'Agence ait mis en place son nouveau système de gestion financière.

Nouvelle orientation du CCT

Étant donné que les problèmes de planification à court terme sont étudiés par les groupes d'usagers et les comités consultatifs, il est convenu que le CCT se penchera désormais sur les défis à long terme que doivent relever les responsables des télécommunications de l'administration fédérale.

Réseau partagé de transmission de données (RPTD)

Dans le cadre d'une série d'exposés sur son programme de modernisation, des représentants de l'ATG ont présenté aux membres du Comité un exposé sur le projet de l'Agence de mettre sur pied un réseau partagé de transmission de données fondé sur la technique de la commutation par paquets, dans le but de répondre aux besoins communs des ministères et des organismes de l'administration fédérale. Des propositions ont été soumises au mois de décembre 1985, et le rapport d'évaluation, accompagné des recommandations, devrait être prêt d'ici la fin de l'année financière 1985-1986. L'exploitation du réseau devrait débuter au cours du troisième trimestre de 1986. Les membres du Comité montrent de l'intérêt pour le projet.

Mandat et règles de procédure du CCT

Les membres du CCT estimant que les règles de procédure du Comité ne sont pas assez précises, un examen du mandat et des règles de procédure du Comité a été entrepris. Plusieurs propositions ont été faites, et les documents révisés (se reporter aux annexes A et B) ont été approuvés par les membres du Comité.

ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE LA PLANIFICATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Mis sur pied en 1982, le Groupe de travail est chargé d'aider le CCT dans la planification des télécommunications, et il doit s'occuper en particulier des tâches suivantes :

- se pencher sur les questions susceptibles de toucher plusieurs ministères;
- favoriser l'échange d'information, la planification en collaboration et les consultations entre les ministères et les organismes;
- coordonner la planification des grands projets de l'ATG;
- bien comprendre l'application des techniques et l'analyse des facteurs dont l'influence se fait sentir sur les télécommunications, évaluer les besoins des usagers et mener des enquêtes sur divers aspects des services offerts; et
- se pencher sur les questions précisées par le CCT.

Présidé par l'ATG du MDC, le Groupe de travail est composé de représentants(tes) des ministères et des organismes suivants :

Défense nationale
Emploi et immigration Canada
Gendarmerie royale du Canada
Revenu Canada - Impôt
Transports Canada
Travaux publics Canada

Le Groupe de travail s'est réuni cinq fois pendant l'année.

Lignes directrices sur l'évaluation des services de télécommunications

Suite à la décision du Groupe de travail de préparer des modalités en vue d'uniformiser l'évaluation des divers services de télécommunications proposés, des lignes directrices ont été publiées par l'ATG, en septembre 1985, sous les auspices du Groupe de travail.

Planification à long terme

Encore cette année, la planification à long terme a soulevé de l'intérêt. Dans le but de trouver un moyen d'échanger plus rapidement l'information, ce qui accélérerait l'échange de données de planification entre l'ATG et les ministères, on a mené un sondage auprès des membres du CCT pour connaître les services de communications autres que le courrier et le téléphone auxquels ils ont accès. A la fin de l'année, un service de transfert électronique de l'information, offert grâce à un système de téléconférences assistées par ordinateur, a été introduit pour une période d'essai. On s'attend que le service, lorsqu'il fonctionnera bien, réduise la paperasserie de beaucoup et rende inutiles un certain nombre de réunions fréquentes.

Revue annuelle et cadre de planification

La prochaine édition complète du document "Revue annuelle et cadre de planification des télécommunications au sein de l'administration fédérale" devant être publiée au mois de septembre 1986, le Groupe de travail a recommandé que, conformément aux exigences du chapitre 435 du Manuel de la politique administrative du CT, un rapport provisoire soit publié.

L'édition de 1985 de la Revue annuelle traitera surtout des analyses et des projections des dépenses en télécommunications, d'après les plans des systèmes et techniques d'information (PSTI) présentés pour l'année 1985. Des exemplaires de la Revue ne seront distribués qu'aux secteurs de l'administration fédérale oeuvrant dans le domaine des télécommunications.

Dans le but d'améliorer l'efficacité du PSTI, le Groupe de travail a entrepris d'identifier les données à fournir actuellement dans le Plan qu'il serait possible de supprimer. A cette fin, le Groupe de travail a comparé les dépenses signalées par plusieurs ministères dans le PSTI et celles qui étaient indiquées dans les comptes publics. Comme elles étaient très semblables, il a été proposé de consulter le CT au sujet de la possibilité que les ministères puissent se servir des chiffres donnés dans les comptes publics pour la section financière du PSTI.

Examen de l'ordre de priorité

Conformément au mandat du Groupe de travail de coordonner la planification des grands projets de l'ATG, les membres ont passé en revue l'ordre des projets prioritaires établi en 1982, et ils ont convenu que les grands projets à étudier bientôt seraient les suivants :

- réseau téléphonique dont l'architecture rendrait possible l'intégration des services téléphoniques et des services de transmission de données;
- réseaux de transmission de données;
- systèmes de bureautique;
- télécommunications par satellite; et
- planification.

La construction d'immeubles intelligents, et par conséquent, les normes régissant le câblage, est un autre projet qu'il faudrait étudier.

Au cours de l'année, le Groupe de travail a été informé par l'ATG de l'état d'avancement des projets.

- Réseau de télécommunications par satellite de faible capacité : Les membres ont été invités à faire part de leur opinion sur les façons d'identifier le plus tôt possible les applications dans les divers ministères, de sorte que l'administration fédérale puisse profiter des avantages économiques du regroupement et des achats en gros.

- Réseau partagé de transmission de données : Lorsque la phase de définition sera terminée, le Groupe de travail sera invité à présenter ses observations sur l'évolution d'un service qui sera offert en commun.

- Bureautique : Les projets du MDC concernant le service de bureautique intégrée commun à tous les ministères comprennent l'évaluation des besoins, ainsi que des méthodes techniques et des systèmes offerts par les entreprises commerciales de façon à déterminer les différentes options offertes par la prestation de ce service. Une partie intégrante de l'évaluation est la mise en oeuvre d'un service expérimental utilisant le système Meridian de Northern Telecom. La décision de commencer d'abord par le système Meridian a été prise en fonction du grand nombre de produits de Northern Telecom déjà utilisés au gouvernement. Les membres sont invités à participer au service expérimental.

- Service radiotéléphonique mobile cellulaire : L'ATG mènera un sondage auprès des usagers pour savoir s'il vaudrait la peine d'offrir un service commun.

Interconnexion des systèmes ouverts

A la demande du MDC, le CCT a invité le Groupe de travail à prendre position sur les répercussions de l'interconnexion des systèmes ouverts pour l'administration fédérale, le plus grand usager des télécommunications au Canada.

Les membres ont examiné le document de travail du MDC et préparé une réponse provisoire, que le CCT devra approuver.

Acquisitions

Le Groupe de travail a été invité par le CCT à se pencher sur la question des acquisitions, compte tenu des exigences du chapitre 435 du Manuel de la politique administrative. Le Groupe de travail effectuera l'examen demandé et présentera ses recommandations au CCT.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FORMATION EN GESTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le Groupe de travail, mis sur pied par le CCT en novembre 1984, est chargé de conseiller en permanence les ministères sur l'établissement de mécanismes de formation commune et de partage de l'information à l'intention des employés oeuvrant dans les domaines de la gestion ou de l'exploitation des télécommunications. Ses tâches comprennent notamment ce qui suit :

- donner des conseils au sujet des moyens pratiques d'introduire la méthodologie de développement de la formation à long terme;
- identifier les besoins en information à court terme des employés oeuvrant dans le domaine des télécommunications, et recommander des moyens d'y satisfaire;
- recommander de créer des sous-groupes pour étudier des questions précises, et donner des conseils au sujet de leurs activités;
- donner des conseils au sujet de cours de formation, de colloques et de rencontres d'échange d'information, participer à leur organisation et les diriger en partie; et
- mettre en oeuvre les directives émanant du CCT.

Présidé par l'ATG du MDC, le Groupe de travail était composé, en 1985-1986, de représentants(tes) des ministères et des organismes suivants :

Archives publiques Canada
Commission de la Capitale nationale
Emploi et Immigration Canada
Énergie, Mines et Ressources Canada
Ministère des Communications
Musées nationaux du Canada
Revenu Canada - Douanes et Accise
Statistique Canada
Travaux publics Canada

En 1985-1986, le Groupe s'est réuni à sept reprises.

Séance d'étude sur les télécommunications gouvernementales

L'organisation de la première séance d'étude sur les télécommunications gouvernementales est la principale initiative entreprise par le Groupe de travail au cours de la dernière année. Près de 190 personnes ont assisté à cette séance, qui a eu lieu les 5 et 6 juin 1985. Voici une ventilation des postes occupés par les participants (les pourcentages sont approximatifs) :

Directeurs/Directeurs adjoints/Directeurs intérimaires	5 %
Gestionnaires/Chefs	30 %
Agents/Analystes/Gestionnaires de projets/Conseillers	55 %
Commis	10 %

Les participants ont donné une évaluation très positive de la séance. Un résumé des exposés a été préparé.

Un sous-groupe présidé par EIC s'occupe de planifier la séance de 1986. Même si la séance s'adresse à tous les employés de l'administration fédérale qui oeuvrent dans le domaine des télécommunications, des efforts spéciaux seront faits pour accroître la participation des gestionnaires supérieurs.

Préparation future de la formation

La démarche à adopter à l'avenir pour mettre au point la formation fait l'objet d'une longue discussion. Les membres du Groupe de travail ont convenu que la formation à long terme devrait être établie en fonction des besoins communs de formation identifiés à partir des observations des employés qui assistent aux cours organisés par le Groupe de travail et des représentants des divers groupes d'occupation dans le domaine des télécommunications.

Les membres du Groupe ont envisagé la possibilité d'établir des sous-groupes, qui seraient composés de représentants(tes) de groupes d'occupation précis dans le domaine des télécommunications et qui seraient chargés d'identifier les besoins de ces groupes et de recommander des moyens d'y satisfaire. Plusieurs membres du Groupe de travail ont mené une première enquête qui leur a permis d'identifier un certain nombre d'obstacles qui empêchent de définir la démarche à adopter au sujet de la formation. Ils ont par la suite recommandé au CCT de procéder à une analyse des postes dans le domaine des télécommunications, puis d'harmoniser la classification des employés oeuvrant dans ce domaine.

Pour ce qui est des besoins immédiats en formation, il a été reconnu qu'il fallait s'occuper en priorité des besoins des préposés aux écritures. A ce sujet, EIC s'est offert d'organiser un colloque de deux jours à l'intention des commis oeuvrant dans le domaine des télécommunications. Un cours pilote doit être donné à l'été 1986.

Le Groupe de travail a également signalé au CCT qu'il fallait augmenter les ressources affectées à la coordination de la mise en oeuvre des diverses activités de formation organisées par le Groupe. Comme le besoin de formation dans le domaine des télécommunications se fait sentir de façon pressante, le président du CCT a convoqué plusieurs membres du Comité à une réunion spéciale pour qu'ils trouvent une solution à ce problème. Les participants à la réunion ont défini en partie les fonctions exécutées par les agents et les commis oeuvrant dans le domaine des télécommunications, de même que les connaissances et les compétences qu'il faut posséder en conséquence. En outre, ils ont convenu d'une stratégie relative à la formation et d'un plan d'action englobant les exigences à court terme, à moyen terme et à long terme.

Pour donner suite a une recommandation comprise dans le plan d'action, la Commission de la Fonction publique (CFP) a organisé, à l'intention des membres du CCT, une séance d'information sur l'analyse de poste. Les autres recommandations du plan d'action devraient être déposées à la réunion que le CCT prévoit de tenir au mois de mai 1986. Dans le but de rendre le CTS plus conscient de ces questions et dans l'espoir de trouver des solutions aux problèmes de formation dans le domaine des télécommunications, il a été décidé d'inviter M. G. Capello, sous-secrétaire du CTS, à cettre réunion du CCT.

"Automating the Office"

Certains membres ayant jugé que cette série produite par TV Ontario pourrait être utile, le MDC a décidé d'en acheter quelques copies et de les mettre à la disposition des employés désireux de présenter des exposés à des employés d'autres ministères dans la RCN ou d'autres régions.

COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

En 1985-1986, des comités ont été mis sur pied à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse.

Terre-Neuve

Le comité de Terre-Neuve s'est réuni à deux reprises. Les grands sujets de discussion ont été le niveau de priorité donné par la Newfoundland Telephone aux commandes de l'administration fédérale, ainsi que la pénurie de câbles de réserve dans plusieurs immeubles.

Nouveau-Brunswick/Ile-du-Prince-Édouard

Le comité s'est réuni pour la première fois en mars 1985, et il s'est réuni à trois reprises par la suite. Les principaux sujets de discussion ont été le projet de production automatisée des annuaires, le programme de modernisation de l'ATG et les services de bureautique. Au sujet des services de bureautique, les compagnies de téléphone des deux provinces ont mis sur pied un groupe de travail, en collaboration avec l'ATG, et ont accepté de mener des études sur les applications du projet pilote. En février 1986, le comité a organisé un colloque de deux jours sur la bureautique.

Nouvelle-Écosse

Le comité s'est réuni pour la première fois en octobre 1985.

Ontario

Mis sur pied en novembre 1984, le comité s'est réuni à trois reprises en 1985-1986. Ses membres ont discuté notamment du service Centrex III et de la modernisation.

Groupe d'étude des usagers des télécommunications (Région du Pacifique)

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le groupe s'est réuni pour la huitième, la neuvième et la dixième fois. Voici quelques-uns des grands thèmes de discussion : processus d'acquisitions concurrentiel; services partagés de l'ATG; système unifié à commutateur électronique; planification régionale à long terme; facturation de l'ATG; projet pilote de Spacetel; et services de bureautique intégrée.

CONCLUSION

Au cours de la dernière année, le CCT a axé ses activités sur les enjeux à long terme auxquels font face les responsables des télécommunications dans l'administration fédérale. Pour donner suite à l'une des recommandations présentées dans le rapport de l'an passé, le CCT a entrepris, en premier lieu, de réviser son mandat et ses règles de procédure. L'examen des enjeux à court terme a été délégué aux groupes de travail chargés de la planification et de la formation, ainsi qu'aux comités régionaux. Les efforts déployés par le Comité proprement dit ont porté surtout sur la politique, les normes, la gestion et, en particulier, la formation dans le domaine des télécommunications. Bien qu'il s'agisse là de questions complexes, qui concernent également d'autres secteurs de l'administration fédérale, le Comité a fait preuve d'initiative en prenant position au sujet de ces questions et en en discutant, le cas échéant, à d'autres occasions appropriées.

L'amélioration des mécanismes de communications entre les ministères, de façon à améliorer la planification et la gestion des services partagés, devrait être un objectif majeur pour l'année qui vient. Une plus grande facilité à échanger des renseignements devrait permettre au CCT d'adopter une position ferme sur des questions découlant de l'élaboration des politiques, de l'évolution technique et des changements réglementaires. Il faudrait maintenir à leur rythme actuel les efforts déployés en ce qui concerne la formation et le perfectionnement des employés dans le domaine des télécommunications, si l'on veut que les avantages se fassent sentir dans d'autres domaines connexes, comme les changements de structure et l'organisation des catégories d'emploi. Du fait que ces questions touchent à tous les secteurs de l'administration fédérale, que ce soit à titre de partenaires du développement des systèmes de télécommunications ou d'usagers de ces systèmes, il est donc important de bien faire connaître ces questions aux plus hauts échelons des ministères.

COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (CCT)

MANDAT

1. Finalité

Le Comité consultatif des télécommunications donne aide et conseils au Ministère des Communications (MDC) sur la planification et la coordination à long terme de l'utilisation des télécommunications à l'échelle du gouvernement.

2. Rôle consultatif

Le Comité consultatif des télécommunications sert de forum permettant aux utilisateurs des télécommunications d'examiner les problèmes communs et de donner, à un niveau supérieur, avis et conseils au MDC sur des questions touchant:

a) les besoins de planification à long terme;

b) la demande de nouveaux services et la nécessité d'établir de nouveaux systèmes;

c) les moyens de satisfaire les besoins des utilisateurs.

3. Rôle de soutien

Le Comité consultatif des télécommunications, grâce à l'expérience de chacun des ministères, crée une remontée d'information à un niveau supérieur; il:

a) sert de forum pour l'échange d'information quant au coût et à l'efficacité des services obtenus de l'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG) et d'autres sources;

b) sert de forum pour les questions et problèmes importants concernant les télécommunications et pour proposer des lignes de conduite;

c) encourage l'évaluation des principaux systèmes de télécommunications ainsi que celle des mécanismes actuels de coordination du gouvernement;

d) sert de forum pour l'étude des propositions de modifications à apporter aux politiques, directives et lignes directrices administratives concernant la planification, la coordination, l'acquisition, l'exploitation et l'évaluation des systèmes de télécommunications du gouvernement.

4. Composition du Comité et réunions

Le Comité se compose de représentants, à un niveau supérieur, et comprend des représentants des ministères et organismes qui sont normalement d'importants utilisateurs de télécommunications du gouvernement et qui ont été choisis par le Secrétariat du Conseil du Trésor (CTS).

Le président est élu par les membres du Comité. Le secrétariat est assuré par l'ATG. Le comité se réunit généralement tous les trois mois, mais le président ou le MDC peuvent convoquer d'autres réunions, au besoin. Tout membre peut demander de fixer d'autres réunions ou de mettre des points à l'ordre du jour.

Les Comités consultatifs régionaux sur les télécommunications peuvent référer toute question au CCT.

RÈGLES DE PROCÉDURES RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (CCT)

1. La direction

a) La direction se compose d'un président et d'un secrétaire.

b) A la fin de chaque année financière, la Direction rédige le rapport annuel pour la gouverne du Sous-ministre adjoint, Télécommunications et Informatique, ministère des Communications (MDC), et en envoie également copie au Conseil du Trésor et à d'autres ministères.

2. Le Président

a) Sur présentation des candidats, le Comité élit un président à la majorité des voix.

b) Les membres sont informés des antécédents de tous les candidats avant de voter.

c) Le président est élu pour une période d'un an qui coincide normalement avec l'année financière (c.-à-d. du 1er avril au 31 mars).

d) Si un président démissionne, le ministère dont il relève pourvoit à son remplacement, à la satisfaction du Comité jusqu'à la fin de son mandat. Si cela n'est pas possible, un nouveau président est élu selon la formule précisée en (a) ci-dessus.

e) En cas d'absence du président à une réunion, il est provisoirement remplacé par l'ex-président ou par un ancien président. Si aucun ancien président n'est présent, le secrétaire s'acquitte de ces fonctions.

3. Le Secrétaire

a) L'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG) fournit au Comité le secrétaire et les services de secrétariat dont il a besoin, le secrétaire n'ayant pas droit de vote et ne représentant aucun ministère.

b) L'ordre du jour et tout document d'appoint, y compris les propositions à présenter, sont distribués au moins deux semaines avant la tenue d'une réunion. Seul le président peut autoriser la présentation de documents qui n'ont pas été remis dans les délais prescrits.

c) Le procès-verbal des réunions du Comité est normalement transmis dans les deux langues officielles aux membres et à leurs remplaçants dans les trois semaines suivant les réunions. Il est également adressé aux coordonnateurs des télécommunications de tous les ministères et organismes qui sont assujettis aux lignes de conduite et aux directives contenues dans le chapitre 435 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor, intitulé "Administration des télécommunications".

4. Composition

a) Le Comité est composé de représentants:

(i) des utilisateurs importants des télécommunications et d'un certain nombre d'autres ministères et organismes;

(ii) d'organismes de services communs responsables de l'approvisionnement en télécommunications - l'ATG, Approvisionnements et Services Canada (ASC) et Affaires extérieures Canada;

(iii) du ministère coordonnateur - MDC; et

(iv) de l'organisme centrale - Secrétariat du Conseil du Trésor (CTS).

b) Chaque ministère utilisateur participant peut avoir un représentant et un ou deux remplaçant(s) sauf dans les cas où le MDC, le CTS et le CCT jugent qu'il est pertinent d'avoir un plus grand nombre de membres, par exemple, l'ATG et ASC.

c) Au cours du mandat du président, le ministère dont il relève peut désigner un autre représentant qui aura droit de vote.

d) En tout temps, un ministère qui désire devenir membre du Comité peut en faire la demande au Cabinet du sous-secrétaire, Direction de la politique administrative, Secrétariat du Conseil du Trésor.

e) Au moins une fois par année, le personnel du Conseil du Trésor revoit la composition actuelle du Comité, de concert avec la direction et en consultation avec les membres intéressés.

f) L'admission de nouveaux membres et le renouvellement du titre de membre se fondent sur les critères suivants:

(i) L'importance du ministère ou de l'organisme en question par rapport aux dépenses totales du gouvernement fédéral en matière de télécommunications;

(ii) L'importance des télécommunications pour le programme du ministère;

(iii) Le niveau du représentant - les membres du Comité doivent en général occuper un poste au plus haut niveau possible, posséder des connaissances approfondies des télécommunications et avoir l'autorisation d'agir au nom de leur ministère;

(iv) Le registre de présence du représentant.

g) Les noms du représentant de chaque ministère et de son remplaçant sont remis au secrétaire par courrier, les représentants n'ayant pas été identifiés de cette manière étant privés du droit de vote.

5. Observateurs

a) Les représentants des ministères peuvent être accompagnés, s'ils le jugent nécessaire, par un nombre illimité d'observateurs qui fourniront des conseils d'experts. Pour que le président reconnaisse un observateur, celui-ci doit s'adresser au Comité par l'entremise du représentant officiel qu'il accompagne.

b) Quiconque souhaite assister à une réunion et en fait pas partie d'un ministère représenté doit en demander la permission au président au moins une semaine avant la date de la réunion. Les observateurs qui assistent aux réunions à titre personnel n'ont pas le droit d'y prendre la parole à moins de l'avoir précisé dans leur demande d'admission.

6. Vote

a) Chaque ministère n'a droit qu'à une seule voix.

b) Les recommandations sont adoptées à la majorité des voix du Comité; cependant, le nom et l'opinion du ministère dissident doivent être consignés pour toute recommandation qui ne reçoit pas l'approbation unanime des membres du Comité.

c) En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

7. Réunions

a) Le président ou le MDC, selon le cas, convoque les réunions. Le quorum est exigé (10 membres avec droit de vote).

b) Le comité devrait se réunir au moins tous les trois mois.

c) La date de la réunion suivante est fixée au dernier article à l'ordre du jour de chaque réunion. Toute modification subséquente doit être communiquée aux représentants des ministères au moins trois semaines avant la tenue de la réunion.

8. Lieu des réunions

Le lieu des réunions du Comité est fixé par le secrétaire.

9. Groupes d'études

Le travail du Comité se fait par l'intermédiaire de groupes d'études choisis et mandatés par le Comité. Ils ont des objectifs précis à atteindre et des délais à respecter dans la mesure du possible.

10. Liaison avec les Comités consultatifs régionaux sur les télécommunications

Les questions qui selon les Comités consultatifs régionaux sur les télécommunications doivent être portées à l'attention du CCT seront normalement soumises au président du CCT par l'entremise du secrétariat.

11. Exposés

a) Les exposés préparés par un groupe quelconque du secteur public sur des sujets qui intéressent le Comité sont présentés normalement dans le contexte des réunions du Comité.

b) La présentation des exposés préparés par un groupe du secteur privé doit être coordonnée par le secrétaire. La direction décide au fur et à mesure si les exposés doivent être présentés ou non dans le cadre des réunions du Comité.